

Le 6 mars 2014

DROIT & RÉGULATION

Publié le 2014-03-06

Trois anciens de chez Freshfields lancent Artemus Partners



  

Armel d'Aboville, Cyrille Gogny-Goubert et Samuel Kujas créent à Paris leur cabinet, Artemus Partners, dédié au droit immobilier des affaires.

Armel d'Aboville, Cyrille Gogny-Goubert et Samuel Kujas créent à Paris leur cabinet, Artemus Partners, dédié au droit immobilier des affaires.

Après avoir exercé ensemble pendant six ans et développé une véritable complicité professionnelle au sein du département de droit immobilier du cabinet Freshfields, les trois hommes ont décidé de sauter le pas. Artemus Partners, structure entrepreneuriale et indépendante, propose son savoir-faire dans tous les domaines du droit immobilier. À cette fin, cette boutique de niche assiste et représente les acteurs institutionnels (banques, fonds d'investissement, assureurs) notamment dans le secteur tertiaire (commerce, hôtellerie, santé) tout en s'affirmant comme le partenaire privilégié de cabinets d'affaires à la recherche d'une expertise de pointe.

Armel d'Aboville a exercé plus de sept ans chez Freshfields et a été détaché au sein du service immobilier de la direction juridique et fiscale de la Caisse des dépôts et consignations entre 2010 et 2011. Spécialiste des opérations de structuration, d'acquisition et de cession d'actifs immobiliers, il développe également un savoir-faire en matière de baux commerciaux et de fonds de commerce.

Avant de rejoindre King & Spalding en 2012, Cyrille Gogny-Goubert a exercé chez Freshfields entre 2006 et 2012. Il a notamment été détaché en 2011 auprès d'AEW Europe. Il propose son expertise aussi bien dans le domaine du développement de projet et de la promotion immobilière qu'en matière de private equity.

Samuel Kujas a quant à lui commencé sa carrière chez DLA Piper au sein du pôle corporate avant de rejoindre les équipes de droit immobilier de chez Freshfields en 2006 puis King & Spalding six ans plus tard. Il a également travaillé au sein du service immobilier de la Caisse des dépôts et consignation. Intervenant pour le compte d'une clientèle française et internationale dans le cadre de montages d'investissement immobilier ou de la gestion quotidienne de leurs actifs, Samuel Kujas propose également son savoir-faire en matière de conseil et de contentieux relatif aux baux commerciaux.